



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE CAUSAPSCAL, tenue le 16 décembre 2024 à 20 h, à l'Hôtel de Ville au 1, rue Saint-Jacques Nord, sont présents : Messieurs les conseillers, Jean-Marie Kabera, Gaëtan Gagné, Denis Viel, Rodrigue Boulianne et Réjean Gagné, formant quorum sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy. Absent : Léo Lepage-St-Amand
Est aussi présent monsieur Laval Robichaud, directeur général.

1- Ouverture

Mme la Mairesse, Odile Roy, déclare que le quorum est atteint et la séance est ouverte.

2- Adoption de l'ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Première période de questions
- 4- Adoption de la liste des comptes
- 5- Avis de motion – règlement pour taxes 2025
- 6- OHM – budget révisé 2024 – Déficit d'exploitation
- 7- Demande d'appuis – déploiement couverture cellulaire
- 8- Octroi pour placement bancaire
- 9- Dérogation mineure de M. Benoit Bertin
- 10- Dépôt du registre des marques d'hospitalités
- 11- Demande d'aide financière auprès de la Fondation de la faune du Québec
- 12- Dons
- 13- Affaires nouvelles
- 14- Correspondances
- 15- Période de questions
- 16- Levée de la séance

2024-12-273

Monsieur le conseiller Rodrigue Boulianne propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel, d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Jean-Marie Kabera vote pour et Conseiller Denis Viel vote pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy. Absent : Léo Lepage-St-Amand.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3- Première période de question(s)

Trois citoyens présents
Pas de question

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4- Adoption de la liste des comptes

2024-12-274

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Gagné, d'adopter la liste des comptes au montant de 77 180.52\$ et d'en autoriser le paiement.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Jean-Marie Kabera vote pour et Conseiller Denis Viel vote pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy. Absent : Léo Lepage-St-Amand.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5- Avis de motion – règlement pour taxes 2025
AVIS DE MOTION Monsieur le conseiller Denis Viel donne avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement établissant le taux de taxes 2025 lors d'une séance ultérieure.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Jean-Marie Kabera vote pour et Conseiller Denis Viel vote pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy. Absent : Léo Lepage-St-Amand.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6- OHM – budget révisé 2024 – Déficit d'exploitation
20247-12-275 Monsieur le conseiller Rodrigue Boulianne propose, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marie Kabera, d'accepter le budget révisé 2024 – 004111 PU-REG Déficit d'exploitation, à la date du 2 décembre 2024, de l'Office d'Habitation de la Matapédia (OHM).

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Jean-Marie Kabera vote pour et Conseiller Denis Viel vote pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy. Absent : Léo Lepage-St-Amand.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 7- Demande d'appuis – déploiement couverture cellulaire
Considérant que la couverture cellulaire demeure insuffisante dans plusieurs régions du Québec, limitant l'accès à un service essentiel pour les résidents et visiteurs;
Considérant que le gouvernement du Québec s'est engagé à déployer une couverture cellulaire complète sur l'ensemble du territoire d'ici octobre 2026, reconnaissant son importance pour la qualité de vie des citoyens et le développement socioéconomique, particulièrement dans un contexte où l'automatisation devient une solution incontournable face à la pénurie de main-d'œuvre;
Considérant que des services cellulaires fiables sont indispensables pour garantir l'accès à l'information, aux services de santé, et aux interventions de sécurité publique, et qu'une couverture déficiente compromet la sécurité des personnes dans les zones à couverture limitée ou en itinérance, notamment en cas d'urgence nécessitant une intervention rapide des premiers répondants;
Considérant que la procédure CPC-2-0-17 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) impose des conditions de licence aux fournisseurs de services cellulaires (FSC), notamment l'itinérance obligatoire, le partage des pylônes et l'interdiction d'exclusivité d'emplacements, afin de favoriser l'accès au réseau pour les abonnés d'un autre FSC lorsqu'un service est disponible;
Considérant que cette même procédure n'oblige toutefois pas les FSC à solliciter le service d'un autre fournisseur en cas de couverture inexistante dans une région donnée, limitant ainsi la portée de la mesure;
Considérant que le gouvernement du Québec et le CRTC octroient des subventions importantes aux entreprises de télécommunications pour la construction de nouvelles infrastructures cellulaires afin d'améliorer la couverture en région;
Considérant que malgré la présence de plus de 8 500 tours cellulaires sur le territoire québécois, l'exclusivité de l'utilisation de ces tours par un seul FSC limite l'accès pour d'autres fournisseurs et constitue un obstacle majeur au déploiement d'une couverture cellulaire optimale pour l'ensemble de la population;

En conséquence :

2024-12-276 Monsieur le conseiller Jean-Marie Kabera propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné;
De demander au Parti libéral du Canada, au Parti conservateur du Canada, au Nouveau Parti Démocratique du Canada et au Bloc québécois, d'inclure dans leur plateforme électorale pour la prochaine élection fédérale l'obligation pour la totalité des compagnies de services cellulaire de conclure des ententes d'itinérance afin que les clients de

services cellulaires, peu importe leur fournisseur, puissent bénéficier de la présence de sites cellulaires dans la région où ils se trouvent;

De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, responsable de la réalisation de l'engagement gouvernemental d'assurer le service cellulaire dans la totalité du territoire habité dans le présent mandat;

De transmettre copie de cette résolution aux dirigeants des entreprises de télécommunication, notamment BCE (Bell), Vidéotron, Rogers, TELUS et Cogeco.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Jean-Marie Kabera vote pour et Conseiller Denis Viel vote pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy. Absent : Léo Lepage-St-Amand.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8- Octroi pour placement bancaire

Considérant que le ministère du Transport du Québec (MTQ) a modifié sa méthode de paiement des subventions aux municipalités;

Considérant que la ville de Causapscal avait déjà contracté un prêt pour le financement à long terme du projet de la Route du Rg2;

Considérant un appel de service lancé à trois institutions bancaires;

2024-12-277

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Gagné, d'octroyer les besoins en placements à la Caisse Desjardins de la Vallée de la Matapédia.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Jean-Marie Kabera vote pour et Conseiller Denis Viel vote pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy. Absent : Léo Lepage-St-Amand.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9- Dérogation mineure de M. Benoit Bertin

Considérant la demande de dérogation mineure de Monsieur Benoit Bertin - Lot 5 247 693 du Cadastre du Québec, propriété située au 250, rang Ferdinand-Heppell Sud

Considérant que la demande est conforme à l'article 2.1 du Règlement sur les dérogations mineures no 77-2002;

Considérant que la demande vise à obtenir les autorisations nécessaires afin de construire un bâtiment accessoire isolé, ce qui porterait le nombre total à trois (3) bâtiments accessoires isolés sur la même propriété;

Considérant que l'article 7.4.3 du Règlement de zonage no 74-2002 stipule à l'alinéa 2, un nombre de deux bâtiments accessoires isolés (en calculant exclusivement les garages et remises) peut être implanté par bâtiment principal;

Considérant que l'acceptation de la dérogation mineure ne cause pas de préjudice sérieux et n'atteint pas la jouissance des propriétaires voisins;

Considérant la résolution favorable du CCU en date du 19 novembre 2024;

En conséquence,

2024-12-278

Monsieur le conseiller Jean-Marie Kabera propose, appuyé par monsieur le conseiller Rodrigue Boulianne, d'autoriser la demande de dérogation mineure de Monsieur Benoit Bertin pour la construction d'un 3^e bâtiment accessoire sur une même propriété.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Jean-Marie Kabera vote pour et Conseiller Denis Viel vote pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy. Absent : Léo Lepage-St-Amand.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10- Dépôt du registre des marques d'hospitalités

2024-12-279

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné

D'autoriser le dépôt du registre des marques d'hospitalités.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Jean-Marie Kabera vote pour et Conseiller Denis Viel vote pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy. Absent : Léo Lepage-St-Amand.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 2024-12-280 11- Demande d'aide financière auprès de la Fondation de la faune du Québec
Monsieur le conseiller Jean-Marie Kabera propose, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Gagné, d'autoriser Mme Vanessa Lamarre, coordonnatrice au loisir de la ville de Causapscal, de déposer une demande d'aide financière, auprès de la Fondation de la faune du Québec, pour notre activité d'initiation à la pêche au saumon, et l'autorise à agir au nom de M. Laval Robichaud, Directeur général, pour signer tout document et contrat donnant effet à la présente.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Jean-Marie Kabera vote pour et Conseiller Denis Viel vote pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy. Absent : Léo Lepage-St-Amand.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 12- Dons
Pas de Dons
- 13- Affaires nouvelles
Pas d'affaires nouvelles
- 14- Correspondances
Pas de correspondances
- 15- Période de questions
André Voyer, demande des précisions sur les travaux sur le terrain du garage municipal.
- 2024-12-281 16- Levée de la séance
Monsieur le conseiller Rodrigue Boulianne propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné de lever la séance.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Jean-Marie Kabera vote pour et Conseiller Denis Viel vote pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy. Absent : Léo Lepage-St-Amand.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Mme Odile Roy, Mairesse